



En exercice : 58

Présents : 46

Votants : 45

## Séance du 27 mars 2023

Le vingt-sept mars Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 21 mars 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ	TRIDON Fabrice, suppléant
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	DALIFARD Alexia, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jean-Luc, suppléant
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	/
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaéтан, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, DERVAL Séverine, titulaires
LAUBRIÈRES	/
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire, MÉZIERES Hervé, suppléant (ne vote pas)
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	/
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, titulaire
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

**Étaient excusés :** DEROUET Loïc (Astillé), CHAUVIN Maxime (Ballots), VALLÉE Jacky (Chérancé), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), GENDRY Daniel (Niafles), BRÉHIN Colette (Laubrières), GARBE Pascale (Méral), de FARCY de PONTFARCY Christine (Quelaines St Gault), PELLUAU Philippe (Renazé), GUILLET Vincent (St Aignan sur Roë).

**Étaient absents :** SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), HAMARD Benoît (Craon), LIVENAIIS Norbert (Renazé), BARBÉ Béatrice (Senonnes).

### **Membres titulaires ayant donné pouvoir :**

Maxime CHAUVIN a donné pouvoir à Alexia DALIFARD

Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Christine de FARCY de PONTFARCY a donné pouvoir à Laurent LEFEVRE

Marie-Noëlle HINCELIN a donné pouvoir à Catherine DESHOMMES

**Secrétaire de Séance :** Élu M. Bertrand de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Séance du : 27 mars 2023**

**OBJET 2023- 03/28 : ÉCONOMIE  
ZA DES RUES COSSÉ LE VIVIEN – RACCORDEMENT ENEDIS**

**M. Christophe LANGOUËT**, Président, rappelle au conseil communautaire que la CCPC a décidé de réaliser l'aménagement d'une zone d'activités économiques à Cossé le Vivien.

Un marché public a été mis en œuvre pour attribuer 3 lots de travaux :

- Lot 1 : terrassement, voirie, assainissement
- Lot 2 : réseaux souples
- Lot 3 : espaces verts

En ce qui concerne les travaux de raccordements électriques de cette future zone, ENEDIS propose un devis de 224 552.99 euros HT pour la réalisation des travaux suivants :

- travaux électriques dans les postes HTA/BT ;
- mise en place des postes HTA/BT préfabriqués ;
- raccordements HTA et BTA des postes HTA/BT.

Sur ce coût, ENEDIS s'engage, via une convention de réalisation et de remise d'ouvrages électriques de distribution publique (RRO), à rembourser à la CCPC 158 359.59 euros HT car les réseaux seront installés par le prestataire qui a obtenu le marché du lot 2 Réseaux souples.

**Considérant l'avis favorable de la commission Economie-Emploi-Agriculture-THD du 24 octobre 2022,**  
**Considérant l'avis favorable du bureau du 17 novembre 2022,**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**  
**À l'unanimité (45 votants) :**

- ⇒ **ACCEPTE** la proposition d'ENEDIS de réaliser les travaux pour un coût de 224 552.99 euros HT ;
- ⇒ **ACCEPTE** les termes de la convention RRO qui prévoit un reversement d'ENEDIS de 158 359.59 euros HT à la CCPC ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer les documents se référant à cette proposition.

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,**  
**Craon, le 05/04/2023**

**Pour extrait conforme,**  
**Le Président,**  
**Christophe LANGOUËT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20230327-DELIB20230328-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

